RAPPORT N° 272 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 27 FEVRIER 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 20 au 27 février 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins six (6) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de samedi 20 février 2021, Madame Odette Ntagahoraho (35 ans) a été assassinée à plusieurs coups de machette à son domicile sis à la colline de Remera de la zone de Buhayira, en commune de Murwi, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, les enfants de la victime ont alerté les voisins vers 1 h du matin qui sont rapidement intervenues pour arrêter le bourreau dans sa fuite.

Les mêmes sources révèlent que le mobile du crime serait lié à une mésentente conjugale entre les époux où l'homme avait juré à plusieurs reprises de faire du mal à sa femme.

SOS-Torture a appris que l'auteur du crime, son mari, aurait été arrêté par la police et serait détenu au cachot du parquet de Bubanza pour enquête judiciaire.

 - Un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée a été découvert dans l'après-midi de mardi 23 février 2021 dans le ruisseau séparant le quartier de Bwoga I et la colline de Rukoba en commune et province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins, le corps de la victime présentait des blessures profondes au niveau de la tête et celle-ci aurait été violée avant d'être tuée par des individus qui n'ont pas encore été identifiés.

- Dans la nuit de mardi 23 février 2021 vers 19 h, au centre-ville de Bujumbura, dans la zone de Rohero en commune de Mukaza, tout près de l'ancien marché central, un policier affecté à l'Unité anti-terroriste, AP1 (Agent de police de 1ère classe) Iranzi Jérôme (APN19300 de matricule), a tué par balles tirées à bout portant un chauffeur de taxi voiture immatriculé JA 4873 qui est connu sous le nom de Jean Marie Nderagakura alias Nzungu, originaire de la colline de Musivya en commune



de Gisozi (province de Mwaro située au centre du Burundi) et résident au quartier de Gisyo, zone de Kanyosha, commune de Muha.

Selon des sources sur place, le taximan s'est brièvement disputé avec le policier qui lui reprochait d'avoir créé un embouteillage sur un axe routier passant derrière l'ancien marché central, en face de la Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE), pendant qu'il essayait de garer son véhicule dans son parking habituel.

Les mêmes sources précisent que la victime a reçu au niveau de la poitrine une balle tirée à travers le pare-brise du véhicule par ce policier qui, après ce meurtre, a également menacé de tirer sur quiconque tenterait de s'approcher de lui.

SOS-Torture/Burundi a appris que des collègues sont venus secourir ce policier sur le point d'être lynché par une population en colère. Elle dénonce le mensonge, devenu une habitude, du porte-parole du ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Pierre Nkurikiye, qui a allégué la « légitime défense » du policier tout en faisant fi de la mort de ce conducteur de taxi voiture.

- Dans la nuit de jeudi 25 févier 2021 vers 18 h 45 min, Éric Nijenahagera surnommé Mudeyi (35 ans), un Imbonerakure et directeur du Lycée communal de Rukaramu en commune Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura (ouest du Burundi), a été assassiné par de malfaiteurs non encore identifiés sur son chemin de retour à son domicile sis à Kajaga dans le secteur de Kinyinya de la même zone de Rukaramu.

Des témoins révèlent que la victime avait averti dans une réunion du CNDD-FDD tenue à Mutimbuzi lundi dernier, le 22 février 2021, que sa vie était menacée par le chef de la zone de Rukaramu, Léonidas Nibigira.

Les mêmes sources précisent que le corps de la victime qui présentait de traces de strangulation a été découvert le lendemain matin dans un champ de riz, en dessous de l'aéroport de Bujumbura.

SOS-Torture a appris qu'aucune enquête n'a été ouverture jusqu'ici afin d'identifier les auteurs de ce crime bien que la victime ait montré des messages de menace aux responsables du CNDD-FDD présents dans cette réunion.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

- Au soir de jeudi 25 février 2021, le corps sans vie de Janvier Niyonkuru (35 ans), originaire de la commune de Buraza dans la province de Gitega (centre du Burundi), a été découvert sur la colline et zone de Muyange, en commune de Nyanza-lac, dans la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des sources sur place, le corps de la victime, un ancien prisonnier récemment libéré par grâce présidentielle, présentait des blessures au niveau de la tête et du visage. Les mêmes sources précisent que le mobile du meurtre et ses auteurs ne sont pas encore identifiés.

- Un corps sans vie d'un militant du CNL (Conseil national pour la liberté) connu sous le nom de Vianney Misago a été découvert jeudi le 25 février 2021 plus d'un mois après son enlèvement en état de décomposition dans la réserve de la Rukoko, en commune de Gihanga, dans la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Vianney Misago, originaire de la colline de Kibuye en commune de Rugazi de la même province, avait été enlevé en janvier dernier à Musenyi (commune Mpanda) par deux jeunes Imbonerakure, Ézéchiel Ndayizeye et le prénommé Richard, chauffeur d'un responsable du Service national de renseignement (SNR) à Bubanza.

Les mêmes sources précisent que la famille du disparu a pu découvrir le corps après avoir reçu des informations selon lesquelles la victime avait été conduite à bord du véhicule du responsable provincial du SNR à Bubanza vers la réserve naturelle de la Rukoko.

SOS-Torture/Burundi rappelle que la plupart des cas de disparitions forcées précédées d'enlèvements des victimes ont toujours été documentés par les organisations de la société civile et même par la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, notamment les cas de l'ancien agent du SNR, Savin Nahindavyi, et de l'ancien député, Oscar Ntasano¹.

_

¹ Rapport final détaillé de la Commission d'enquête sur le Burundi, A/HRC/36/CRP.1/Rev.1, septembre 2017, n° 341-346, accessible sur https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/Pages/ReportsArchive.aspx



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burund

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.